



Département : AISNE.  
Arrondissement : SOISSONS.  
Canton : Villers-Cotterêts.

**MAIRIE De VIVIERES**

4, rue de l'Escadron de Gironde

02600 VIVIERES

Tel Fax : 03 23 72 71 04

[vivieres2@wanadoo.fr](mailto:vivieres2@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2014**

*L'an deux mil quatorze, le 28 mars à 19 h 45.*

*Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVIERES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mil quatorze se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L121-10 et L121-5 du Code des communes.*

Etaient Présents : Rémi VANLERBERGHE  
Marc Antoine PHILIPPE  
André POMMIER  
Francis HONORE  
Christophe STANLEY  
Nancy LEJEUNE  
Christelle MELIN  
Margarida FOIX  
Sébastien DAUM  
Christophe CREPIN  
Frédéric RAISIN

Absent : Néant

Monsieur André POMMIER, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire André POMMIER.

## ELECTION DU MAIRE PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L122-4, L122-5 et L122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A DEDUIRE : bulletin blancs et nuls.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

	M Christophe STANLEY	onze voix
	M	
Ont obtenu	M	
	M	
	M	

M Christophe STANLEY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sur invitation de Monsieur le Maire, en application de l'article L122-2 du Code des Communes, le Conseil Municipal décide de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire.

### ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Christophe STANLEY, élu Maire, à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A DEDUIRE : bulletin blancs et nuls.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

	M Rémi VANLERBERGHE	onze voix
Ont obtenu	M	
	M	

M Rémi VANLERBERGHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Christophe STANLEY, élu Maire, à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

---

## PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A DEDUIRE : bulletin blancs et nuls.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	9
Majorité absolue.....	6

	M Marc Antoine PHILIPPE	neuf voix
Ont obtenu	M	
	M	

M Marc Antoine PHILIPPE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Christophe STANLEY, élu Maire, à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

---

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A DEDUIRE : bulletin blancs et nuls.....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

	M Francis HONORE	onze voix
Ont obtenu M		
	M	

M Francis HONORE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

- **USEDA :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est membre du Syndicat de Distribution d'Energie de Faverolles, au sein du Comité duquel elle est représentée par deux délégués nommés par l'ancien Conseil Municipal.

Conformément aux articles L5212.6 à L5212.9 du Code des Communes, il convient de désigner deux nouveaux délégués dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Monsieur le Maire indique, en effet, que les pouvoirs des anciens délégués sont expirés, mais qu'ils peuvent leur être renouvelés. D'autre part le choix de leurs successeurs éventuels peut

porter, soit sur l'ensemble de l'Assemblée Communale, soit sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie du Conseil Municipal.

Conformément à la loi, il invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour la désignation de deux nouveaux délégués, lesquels ne peuvent être élus qu'à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, la majorité relative jouant aux cas où un 3<sup>ème</sup> tour serait nécessaire.

Le Conseil Municipal :

après avoir ouï l'exposé de son Maire,

après avoir pris connaissance des candidatures

décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

Monsieur Francis HONORE et Monsieur Rémi VANLERBERGHE ayant obtenu onze voix chacun au 1<sup>er</sup> tour de scrutin ont été proclamés élus.

- **CCAS :**

Le Conseil Municipal désigne, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal récemment élu, ses représentants au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

⇒ Madame Nancy LEJEUNE

⇒ Madame Margarida FOIX

⇒ Monsieur Marc Antoine PHILIPPE

⇒ Monsieur Christophe CREPIN

- **AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL :**

Le Conseil Municipal désigne, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal récemment élu, ses représentants au sein de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural :

⇒ Madame Nancy LEJEUNE

- **SYNDICAT SCOLAIRE DE VIVIERES PUISEUX :**

Le Conseil Municipal désigne, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal récemment élu, ses représentants au sein du Syndicat Scolaire de Vivières-Puiseux en Retz-Soucy :

- ⇒ Monsieur Frédéric RAISIN
- ⇒ Madame Christelle MELIN
- ⇒ Monsieur Christophe STANLEY (suppléant)
- ⇒ Monsieur Christophe CREPIN (suppléant)

• **SYNDICAT DES EAUX DE VIVIERES MORTEFONTAINE :**

Le Conseil Municipal désigne, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal récemment élu, ses représentants au sein du Syndicat des Eaux de Vivrières Mortefontaine :

- ⇒ Monsieur Francis HONORE
- ⇒ Monsieur Rémi VANLERBERGHE

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLERS-COTTERETS - FORET DE RETZ :**

Le Conseil Municipal désigne, pour une durée égale à celle du mandat du Conseil Municipal récemment élu, ses représentants au sein de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz

- ⇒ Monsieur Christophe STANLEY
- ⇒ Monsieur Rémi VANLERBERGHE

• **COMMISSION BUDGET :**

Le Conseil Municipal désigne les membres de cette commission :

- ⇒ André POMMIER
- ⇒ Frédéric RAISIN
- ⇒ Francis HONORE
- ⇒ Christophe STANLEY
- ⇒ Rémi VANLERBERGHE

• **COMMISSION VOIRIE & TRAVAUX :**

- ⇒ Sébastien DAUM
- ⇒ Marc Antoine PHILIPPE

- **COMMISSION GESTION PERSONNEL COMMUNAL :**

- ⇒ Sébastien DAUM
- ⇒ Marc Antoine PHILIPPE

- **COMMISSION COMMUNICATION :**

- ⇒ Nancy LEJEUNE
- ⇒ André POMMIER
- ⇒ Rémi VANLERBERGHE
- ⇒ Margarida FOIX

- **COMMISSION LOISIRS SPORTS JEUNNESSE :**

- ⇒ Sébastien DAUM
- ⇒ Christophe CREPIN

- **COMMISSION FETES CEREMONIES :**

- ⇒ Nancy LEJEUNE
- ⇒ Sébastien DAUM
- ⇒ Christelle MELIN
- ⇒ Margarida FOIX

- **COMMISSION PATRIMOINE CADRE DE VIE :**

- ⇒ Nancy LEJEUNE
- ⇒ Frédéric RAISIN
- ⇒ Marc Antoine PHILIPPE
- ⇒ Francis HONORE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 00.

Christophe CREPIN

Sébastien DAUM

Margarida FOIX

Francis HONORE

Nancy LEJEUNE

Christelle MELIN

Marc Antoine PHILIPPE

André POMMIER

Frédéric RAISIN

Christophe STANLEY

Rémi VANLERBERGHE